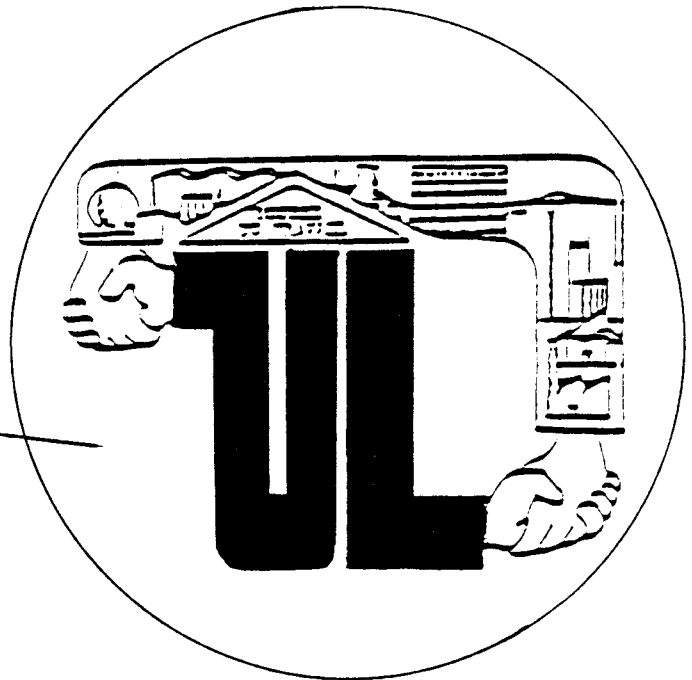


**EN DIRECT
avec les**



ET LES COLLECTIFS ÉLECTORAUX

**SPECIAL
ELECTIONS PRUD'HOMALES**

N° 1
VOTEZ GAGNANT
CGT
PRUD'HOMES
CGT

sommaire

- *Editorial* 1
- *Mise en place des collectifs* 2
- *Inscriptions* 3
- *Parrainage* 5
- *Informations* 6

Bulletin d'informations (Secteur confédéral organisation)

Directeur de la publication : Yannick Fremin

Éditorial

Le score que réalisera la C.G.T. le 9 décembre au soir marquera pour une longue période toute la vie syndicale et sociale dans notre pays

Du résultat que nous obtiendrons dépendra l'élection de milliers de conseillers C.G.T. les plus aptes à défendre les salariés en toutes circonstances.

Mais au-delà, le choix des salariés exprimera l'intérêt qu'ils portent aux différentes organisations syndicales, sanctionnera leur activité, leur capacité à prendre en compte leurs préoccupations, leur dynamisme pour animer les luttes et obtenir des succès.

Le vote C.G.T. se construit donc dès maintenant en impulsant une activité revendicative quotidienne vers toutes les catégories, en portant nos explications et multipliant des initiatives pour rassembler et faire agir sur les salaires, la protection sociale, l'emploi, etc. Bref, en faisant vivre le plan de travail confédéral qui associe étroitement le nécessaire développement des luttes pour gagner la contre-offensive du monde du travail, à la création de nouvelles bases, à la diffusion de nos idées, aux moyens humains et matériels à se doter.

En affirmant ainsi notre identité C.G.T., non seulement nous ferons la différence avec tous les autres, mais nous valoriserons le rôle du véritable syndicalisme, celui pour qui seuls les intérêts des travailleurs comptent :

**“OUI, LA C.G.T. C'EST VRAIMENT UN BON SYNDICAT,
QUOI QU'IL ARRIVE, ON PEUT COMPTER SUR ELLE”**

Tel est le thème central que nous développerons et démontrerons tout au long de la campagne.

Chaque organisation, chaque militant, chaque syndiqué doit s'investir pleinement, mais la mise en œuvre de tout ce potentiel doit s'organiser.

Toutes les structures du syndicat, à la confédération, doivent faire converger leurs efforts pour rapidement multiplier le nombre de collectifs, parrainer les entreprises inorganisées, c'est-à-dire déployer toutes nos forces avec esprit conquérant, condition pour faire grandir un rapport de force plus favorable, engranger des succès, renforcer la C.G.T. et gagner les élections.

Accélérer la mise en place des collectifs

Nous publions, ci-après, une contribution de l'U.D. du Nord sur l'importance de la mise en place des collectifs. Nous insistons sur la remontée des questionnaires donnant les coordonnées des responsables des collectifs afin de leur faire parvenir le « En Direct ». Pour l'efficacité, nous vous demandons de les transmettre à l'U.D. qui les enverra au Secteur Organisation tous les 15 jours.

DES COLLECTIFS : POUR QUE GAGNE LA C.G.T. !

Des militants ont certainement pensé que le lancement de la campagne électorale des prud'hommes, plus d'un an à l'avance, c'était aller un peu vite en besogne.

Or, si l'on regarde ce qui se passe dans le département du Nord, il apparaît nettement, même si déjà un travail a été effectué, que la décision n'est pas venue trop vite.

Au contraire, il est nécessaire que dans certaines occasions l'on donne un coup d'accélérateur si elles veulent être au niveau pour la première étape qui va être décisive, à savoir l'inscription sur les listes électorales.

Pour y parvenir, s'il est vrai que les principaux responsables, de la section syndicale à l'union départementale, doivent être profondément convaincus de l'importance politique de cette élection (beaucoup de camarades disent en être persuadés).

Pour autant, il y a une décision à mettre rapidement en application, c'est la mise en place de collectifs électoraux. C'est déterminant pour la suite de la campagne électorale, c'est significatif de la dimension politique que l'on donne à cette élection.

Pour le département du Nord, 20 collectifs avec leurs responsables sont déjà en place. Mais il faut aller plus vite et plus loin. C'est de véritables « toiles d'araignées » qu'il nous faut tisser à partir des unions locales, des arrondissements, de l'union départementale, si nous voulons toucher toutes les entreprises, organisées ou non, les zones industrielles, les quartiers. Si nous voulons toucher les sans emploi, les jeunes qui ont un travail précaire.

Mais, pour ce faire, nous devons bien déterminer le rôle du collectif électoral qui ne peut se limiter à couvrir un espace géographique du département ou de l'union locale.

D'autre part, il serait dangereux de considérer que la mise en place d'un collectif n'est pas nécessaire, si nous voulons pouvoir faire face aux multiples tâches auxquelles nous sommes confrontés, sans être, outre mesure, « gênés » pour les élections prud'homales.

Les collectifs doivent, en conséquence, être mis en place en ayant à l'esprit qu'ils sont des outils indispensables. Cette création est décisive si nous voulons être capables d'organiser, de conduire **une véritable campagne électorale** de dimension nationale. En sachant aussi que nous allons devoir aller chercher une bonne partie de nos voix dans de nombreux secteurs où la C.G.T. est absente.

Ainsi, de nombreux salariés vont voter sur l'idée qu'ils ont de la C.G.T. et pas toujours sur la base du vécu de l'entreprise, du bureau.

Cette idée, comme en témoignent les sondages, va vers le positif, mais nous ne sommes pas de ceux qui croyons à la spontanéité. De même, s'il est vrai que dans les secteurs et entreprises où nous sommes organisés, l'expérience, la pratique des élections professionnelles vont nous aider. Mais, il faut bien convenir que certaines campagnes pour les délégués du personnel ou les comités d'entreprises sont loin de correspondre à ce qu'il faut faire réellement.

Par ailleurs, s'il est normal de tirer des enseignements des précédentes élections prud'homales, ou celles de la Sécurité sociale de 1982, il est clair pour tous que le contexte social, syndical, politique, est profondément modifié.

C'est pourquoi nous ne pouvons, comme pour une large part de notre activité actuelle, calquer purement et simplement les collectifs des années précédentes. **Dans certains secteurs, il y a eu des mutations sociales importantes.** Des entreprises où nous étions fortement organisés ont disparu. Le rôle phare que celles-ci pouvaient jouer n'existe plus. A la place, il y a des quartiers avec de nombreux chômeurs, des T.U.C., des syndiqués y habitant.

Ailleurs, se sont implantées quelques P.M.E. où la présence des I.C.T. est plus importante.

Qui va se préoccuper de faire « l'inventaire », de mesurer au mieux ces changements si ce n'est le collectif électoral ?

Pour ce faire, il faut que des militants aient vraiment cette préoccupation. Que des moyens leur soient donnés pour qu'ils puissent maîtriser la connaissance du terrain électoral, faire des propositions, aider et participer à leur concrétisation.

Les moyens pour nos militants sont les actions qu'ils mèneront pour réaliser les objectifs du plan de parrainage qu'ils se seront eux-mêmes fixés au niveau des localités et des entreprises, pour placer à chaque syndiqué la vignette prud'hommes, moyen pour la C.G.T. de mener la campagne des prud'hommes au niveau où il le faut.

Partir ainsi, c'est donner des atouts réels à ces collectifs qui seront opératifs dans le plein sens du terme, lorsqu'ils seront en osmose avec l'activité générale de la C.G.T. et le plan de travail pour la reconquête de nos forces.

C'est ainsi que les camarades qui en feront partie doivent sentir qu'ils n'ont pas été proposés à cette responsabilité pour faire face à une tâche supplémentaire, mais bien comme une activité essentielle pour le combat général et pour que gagne la C.G.T.

Les inscriptions

La bataille des inscriptions, première phase de la bataille des élections prud'homales est d'ores et déjà engagée.

Les conditions particulières dans lesquelles vont se dérouler ces élections posent le problème de la transparence des inscriptions, et de la couverture suffisante du terrain par nos organisations.

En effet, il n'est pas inutile de rappeler que la volonté gouvernementale et patronale tient en un seul mot d'ordre « ratisser large » pour limiter, autant que faire ce peut, l'influence de la C.G.T.

De cette volonté découle :

- une inscription massive des salariés ;
- un engagement, une mobilisation exceptionnelle du patronat de toutes les entreprises (700 000 concernés par le vote).

Dès lors, à l'orée de cette bataille des inscriptions, une double démarche s'impose à tous pour gagner cette première phase de la campagne :

- s'adresser largement aux entreprises inorganisées ;
- porter l'essentiel de nos efforts sur la vérification des inscriptions, y compris dans les entreprises inorganisées et cibler correctement les secteurs ou catégories où le travail d'inscription se pose ;
- d'ici à la fin mars, exiger dans certaines entreprises les négociations pour déterminer les modalités de la consultation.

Aboutir à une telle démarche implique un engagement de toutes les organisations de la C.G.T., bien entendu.

Cependant, les caractéristiques de la campagne confèrent aux collectifs électoraux une responsabilité déterminante. Leur rôle et leur multiplication sont décisifs si nous voulons gagner cette première bataille des inscriptions.

Pour des collectifs locaux dans la bataille des inscriptions

1. Les collectifs locaux ont à veiller, en premier lieu, à avoir un aperçu précis du corps électoral dans le secteur qui leur a été attribué (zone d'activité, zone industrielle, localité).

Les U.D., les U.L., les C.D.J., les sections de retraités, U.G.I.C.T., comités de chômeurs sont d'un concours indispensable pour préciser le corps électoral rayonnant sur le secteur collectif local. Les fédérations, en fonction des professions dominantes de la localité, peuvent apporter un concours appréciable :

- par collège et catégorie ;
- ciblage des entreprises déterminantes ;
- connaissance des entreprises inorganisées du secteur.

2. Les collectifs locaux doivent veiller à ce que les dispositions soient prises dans ces syndicats pour

s'assurer de la vérification des inscriptions dans leur propre entreprise. Le cas échéant, le collectif alerte l'U.L. qui doit, en cette période, intensifier la mise en œuvre du plan de visites des syndicats.

3. Les collectifs locaux animateurs de l'intégration des syndicats dans la bataille de l'inscription avec un objectif : GAGNER les entreprises inorganisées, les salariés de ces entreprises à la vérification de leur inscription, assurer les parrainages.

Nous devons concevoir cette démarche comme étant partie prenante de notre rôle de syndicat de défense des droits individuels et collectifs.

Aborder les salariés inorganisés de façon confiante pour les inciter à vérifier leur inscription, c'est avant tout démontrer l'utilité du syndicat.

Ce peut être le départ pour la création de centaines de bases nouvelles.

Les salariés sont très attachés à l'institution prud'homale comme aux élections professionnelles. Bien que le nombre de votants soit en diminution ces dernières années, la participation des salariés à ces élections demeure très forte. Elle peut grandir.

Dans cette phase, la présence régulière et assidue des militants des syndicats devant les entreprises inorganisées est donc capitale.

Rien ne doit être négligé :

- tracts d'information C.G.T., discussions, contacts pour aider les salariés à la vérification des inscriptions ;
- initiatives de renforcement, souscription, « V.O. » ;
- prise en compte des problèmes revendicatifs et initiatives d'action.

Rôle des unions locales

Par une visite systématique des syndicats, le suivi et la mise en place des collectifs locaux, les unions locales impulsent et animent dans les bases organisées, comme dans les entreprises inorganisées, la bataille de la transparence des inscriptions.

Mais, elles ont, de plus, un rôle déterminant à jouer pour l'inscription des chômeurs, des jeunes T.U.C. ou stagiaires, des apprentis, des préretraités...

Elles ont un point précis à faire avec le comité de chômeurs, les C.D.J., les sections de retraités, pour déterminer et agir avec eux sur les lieux où, prioritairement, il faut s'adresser pour assurer une inscription efficace :

- A.N.P.E. ;
- centres de formation ;
- entreprises à forte concentration de jeunes ;
- dans toutes les entreprises, attirer l'attention sur l'inscription des T.U.C., des préretraités.

Enfin, la bataille des inscriptions et les expériences des dernières élections de 1982 doivent nous conduire à être très attentifs aux inscriptions dans la section encadrement, à notre présence et à notre rôle dans les commissions municipales.

A. Inscription dans la section encadrement

- Ministère et patronat cherchent à limiter la composition de cette section.
- Objectif : limiter l'influence de la C.G.T. dans les sections encadrement et générales.
- Nous devons donc être très attentifs pour exiger l'inscription des salariés votant lors des élections professionnelles dans les 2^e et 3^e collèges, de tous les I.C.T.A.M. dans la section encadrement. C'est une question, entre autres, de reconnaissance de leur qualification, de leur statut.
- Rappelons que lors des prud'homales de 82, les organisations de la C.G.T., qui sont intervenues en ce sens, ont quasiment toutes obtenu satisfaction.

B. Présence et rôle dans les commissions municipales

Sans tarder, les U.L. et collectifs doivent veiller à la désignation des représentants de la C.G.T. dans chaque commune.

Les mairies peuvent recevoir des employeurs les listes dès le 17 avril, les commissions municipales doivent donc être opérationnelles le plus tôt possible.

Ces commissions étant appelées à poursuivre leur travail pendant la période des vacances, chaque organisation jugera l'importance d'assurer une présence réelle et de qualité pour éviter toutes irrégularités.

« Le Peuple », argumentaire n° 2, traitera en détail du rôle de la C.G.T. dans les commissions municipales.

Pour toutes informations complémentaires, se reporter au guide sur les inscriptions paru dans « le Peuple », n° 1236, du 26 février.

ATTENTION

• **31 MARS :**

Date à laquelle s'apprécie les conditions pour être électeur.

• **1^{er} AVRIL AU 4 MAI :**

Période d'établissement et de consultation des listes dans les entreprises.

La loi prévoit que « le document est tenu pendant quinze jours à la disposition du personnel ».

En fonction des modalités de consultation arrêtées par les directions, avec l'avis des organisations syndicales, la période de consultation peut varier d'une entreprise à une autre, dans la période du 1^{er} avril au 4 mai.

Mais, dès le 17 avril, les employeurs peuvent envoyer les listes aux mairies.

Il est donc nécessaire d'être vigilants pour imposer cette consultation dans les meilleures conditions.

CAS PARTICULIERS :

Types de situations	Statut	Vote
Apprentis	Contrat de travail particulier	Salarié
Contrats qualification, Contrats d'adaptation	Contrat de travail	Salarié
S.I.V.P., T.U.C., stages 16/18 ans, stages 18/25 ans	Pas de contrat de travail	Chômeur si référence antérieure de travail ; si primo-demandeur emploi : exclus.
Garanties de ressources, préretraites (A.S., F.N.E., contrats solidarité, démission)	Plus de contrat de travail	Exclus
Contrat solidarité à mi-temps	Contrat de travail	Salarié
Allocations temporaires dégressives	Pas de contrat de travail	Chômeur
Convention de protection de la sidérurgie et des chantiers navals	Avant 55 ans : contrat travail Après 55 ans : plus contrat de travail	Salarié Exclus
Congés de conversion	Suspension du contrat travail	Salarié
Convention de conversion	Pas de contrat de travail	Chômeur

LE PARRAINAGE

Responsabilité première des collectifs locaux

Les élections prud'homales concernent près de 17 millions de salariés. Cela donne la dimension du travail de masse que nous devons réaliser.

Comment s'adresser aux milliers de salariés inorganisés dans chaque localité ? Telle est la question qui nous est posée en permanence.

Cela prend évidemment une dimension particulière dans la perspective du scrutin du 9 décembre, mais c'est indispensable, jour après jour, pour construire un rapport de force toujours plus favorable, pour gagner la contre-offensive du monde du travail en affirmant l'identité C.G.T. ; défendre les revendications, rassembler les salariés de toutes catégories, développer les luttes, renforcer la C.G.T. et créer de nouvelles bases, diffuser nos idées.

Le parrainage est la réponse appropriée car elle concrétise notre volonté politique de reconquête en déployant notre potentiel militants et syndiqués pour faire connaître la C.G.T. telle qu'elle est, pour organiser les salariés, leur donner les moyens de gagner.

Se fixer des objectifs ambitieux

Nationalement, nous nous sommes fixés l'objectif de 20 000 entreprises à parrainer.

Objectif ambitieux sans nul doute, mais indispensable pour assurer la présence C.G.T. partout.

Nous devons, sur chaque localité, établir un plan de parrainage hardi :

- en choisissant prioritairement les entreprises les plus importantes, celles où sont concentrés des jeunes, des femmes, des I.C.T., des employés, des immigrés ;
- en couvrant les zones industrielles, commerciales, les secteurs d'activité.

Nous allons assurer nationalement le suivi du parrainage, c'est pourquoi nous demandons de centraliser le nombre d'entreprises parrainées à l'U.D.

Gagner chaque syndicat

La réussite d'un parrainage en grand repose bien évidemment sur l'animation que l'on sera en mesure de développer au plus près des entreprises mais surtout par la conviction et l'aide concrète de chaque syndicat.

Le parrainage ne doit pas être considéré comme une activité en plus pour le syndicat mais bien comme la condition pour renforcer sa propre activité.

Créer une base nouvelle, c'est créer un environnement plus favorable pour l'expression d'intérêts

communs, pour des luttes plus importantes. Dans le cadre des visites des syndicats nous devons insister pour que chaque syndicat mette à l'ordre du jour d'une réunion de sa direction cette question pour convaincre et prendre des dispositions concrètes.

Chaque militant, chaque élu et mandaté est capable de s'adresser aux salariés d'une entreprise voisine pour débattre des revendications, proposer l'adhésion, aider à créer le syndicat.

Chaque militant, chaque élu peut constituer une équipe en demandant le concours de deux ou trois syndiqués, pour aller à la porte des entreprises.

N'est-ce pas ainsi valoriser le rôle du syndiqué, le responsabiliser et contribuer à sa formation.

Comment ?

L'organisation du parrainage nécessite une coopération de toutes les structures, un travail minutieux avec l'ambition de créer de nouvelles bases, des postes de la « V.O. », diffuser nos autres publications.

C'est dire combien :

- nous devons attacher d'importance aux revendications et, par conséquent, privilégier les contacts directs, les débats pour connaître les préoccupations, les revendications les plus sensibles ;
- faire connaître les résultats obtenus dans son entreprise, les positions de la C.G.T., tant sur les problèmes généraux que les problèmes particuliers à la profession, aux différentes catégories.

Différents argumentaires et modèles de tracts parviendront aux U.D. mais, sans attendre, nous devons utiliser notre presse, rédiger des tracts à partir d'éléments soulevés lors de la rencontre avec les travailleurs :

- proposer l'adhésion, carnets en main, en démontrant l'utilité du syndicat ;
- s'exprimer aussi sur les élections prud'homales notamment pour alerter sur la nécessité d'être inscrit et de consulter les listes, pour valoriser les succès obtenus par les conseillers C.G.T. ;
- solliciter les travailleurs pour le financement des tracts, proposer les « bons d'action et de défense ».

C'est en impulsant cette démarche offensive, ce travail de masse, que nous créerons les conditions pour gagner de nombreux succès tant revendicatifs qu'électoraux.

INFORMATIONS

PARUTION DES GUIDES DES ÉLECTEURS DANS « LE PEUPLE »

N°		«Le Peuple » du
1	L'inscription des électeurs	26 février
2	L'établissement des listes électorales	26 mars
3	Le contentieux de l'inscription	30 avril
4	Les candidatures	14 mai
5	Le contentieux des listes de candidatures	27 mai
6	La campagne électorale	11 juin
7	La préparation du vote	25 juin
8	Le jour du vote	9 juillet
9	Le contentieux du scrutin	24 juillet

MATÉRIEL PROPA

- Un PROPA PRUD'HOMMES sera disponible la première quinzaine d'avril.
A commander dès maintenant au SECTEUR PROPA en joignant le règlement (30 F l'exemplaire).
- « France Espoir » disponible dans les U.D.
- Dans les « courriers confédéraux » :
 - modèle tract inscription paru ;
 - modèle tract chômeurs en cours ;
 - un argumentaire à paraître.
- Numéro spécial du Secrétaire à l'organisation sur le parrainage est paru. Envoi aux destinataires habituels (U.L. - Syndicats). Exemplaires supplémentaires à commander au secteur organisation. Joindre règlement à la commande (10 F l'exemplaire).

CARTE ÉLECTORALE

Parution officielle dans quelques jours mais il se confirme :

- pas de création ni de suppression de conseils ;
- 2 remodelages de circonscriptions sur les 17 que nous avons demandés ;
- 644 suppressions de postes en agriculture, 18 en industrie.

Le ministre augmente, avec des retouches, les postes existants :

- 76 Industrie
- 174 Commerce
- 70 Agriculture
- 46 Activités diverses
- 70 Encadrement

COMPTE RENDU DE MANDAT

Utiliser nos élus pour faire connaître le bilan de leur activité dans les entreprises.